

**VERSION PROVISOIRE**

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE  
La version définitive comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

**VOORLOPIGE VERSIE**

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING  
De definitieve versie bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

COMMISSION DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE,  
DE LA MIGRATION ET DES MATIERES  
ADMINISTRATIVES

**INTEGRAAL VERSLAG**

COMMISSIE VOOR BINNENLANDSE ZAKEN,  
VEILIGHEID, MIGRATIE EN BESTUURSZAKEN

**Mercredi****15-06-2022****Après-midi****Woensdag****15-06-2022****Namiddag**

*Les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs.  
Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit  
avant le*

*20/06/2022, à 16 heures*

*au Service du Compte rendu intégral.*

*e-mail: CRIV@lachambre.be*

*De teksten werden nog niet door de sprekers nagezien. Zij  
kunnen hun correcties schriftelijk  
meedelen vóór*

*20/06/2022, om 16 uur*

*aan de Dienst Integraal Verslag.*

*e-mail: CRIV@dekamer.be*

N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
Ecolo-Groen	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de lutttes originales – Groen
PS	Parti Socialiste
VB	Vlaams Belang
MR	Mouvement Réformateur
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
PVDA-PTB	Partij van de Arbeid van België – Parti du Travail de Belgique
Open Vld	Open Vlaamse Liberalen en Democraten
Vooruit	Vooruit
Les Engagés	Les Engagés
DéFI	Démocrate Fédéraliste Indépendant
INDEP-ONAFH	Indépendant - Onafhankelijk

Abréviations dans la numérotation des publications :		Afkortingen bij de nummering van de publicaties :	
DOC 55 0000/000	Document parlementaire de la 55 <sup>e</sup> législature, suivi du n° de base et du n° consécutif	DOC 55 0000/000	Parlementair stuk van de 55 <sup>e</sup> zittingsperiode + basisnummer en volgnummer
QRVA	Questions et Réponses écrites	QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
CRIV	Version provisoire du Compte Rendu Intégral	CRIV	Voorlopige versie van het Integraal Verslag
CRABV	Compte Rendu Analytique	CRABV	Beknopt Verslag
CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes)	CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen)
PLEN	Séance plénière	PLEN	Plenum
COM	Réunion de commission	COM	Commissievergadering
MOT	Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)	MOT	Moties tot besluit van interpellaties (op beigekleurig papier)

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants	Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Commandes :	Bestellingen :
Place de la Nation 2	Natieplein 2
1008 Bruxelles	1008 Brussel
Tél. : 02/ 549 81 60	Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.lachambre.be	www.dekamer.be
e-mail : publications@lachambre.be	e-mail : publicaties@dekamer.be

consensus autour de ce projet intégré est désormais atteint quant au concept de la spécialisation mais un dernier point relatif à la mise à disposition des images de vidéosurveillance de la SNCB au profit des zones de police est encore à l'étude. Différentes réunions devraient avoir lieu dans le courant de l'été à ce sujet.

**11.03** **Nicolas Parent** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie d'avoir fait l'état de la question. Cela nous permet de constater que les choses avancent et sont en bonne voie. Comme vous le savez, ce partage des compétences entre la police des chemins de fer et Securail constitue une matière fondamentale pour pouvoir renforcer la sécurité sur le rail. Je me réjouis donc que le dossier avance car si on veut plus de personnes sur le rail, il faut renforcer la sécurité tant pour les passagers que pour le personnel. Il y a également une forte attente du personnel de Securail pour apporter de la clarté dans la définition de leurs missions. Dès lors, je vous donne rendez-vous à la fin de l'été pour faire le point avec vous sur l'évolution de ce dossier. Je vous remercie déjà pour la réponse intermédiaire.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**12** **Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les bandes de motards" (55028579C)**

**12** **Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Motorbendes" (55028579C)**

**12.01** **Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, début mai, une agression d'une rare violence s'est produite en plein après-midi dans le centre ville de Tournai. Des individus, membres du groupe de motards Hell's Angels, ont porté des coups de marteau à des membres des Bandidos, une bande rivale. Je vous assure! Ce n'était pas le tournage d'un film!

Au sein de notre assemblée, ces dernières années, plusieurs débats ont déjà eu lieu avec vos prédécesseurs concernant la problématique des bandes de motards violentes. Des débats parlementaires qui portaient tant sur les méfaits, trafics, voire meurtres qui ont été commis par celles-ci, mais aussi sur l'appartenance supposée ou établie de certains fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique à celles-ci.

Ces bandes représentent un danger majeur pour notre État de droit qu'il nous revient de protéger dans le respect évidemment des libertés fondamentales. Madame la ministre, au niveau de la police intégrée existe-t-il des directives spécifiques concernant ces bandes de motards violentes tant pour lutter contre leurs méfaits que pour les suivre et les surveiller?

En collaboration avec votre collègue de la Justice et de la Sécurité de l'État, envisagez-vous de nouvelles directives, voire de nouvelles mesures y compris législatives, pour mieux suivre ces bandes violentes, les personnes qui y appartiennent; voire intervenir de façon proactive, sans porter atteinte évidemment à la liberté d'association?

Dans ce cadre, une réflexion est-elle menée en collaboration avec nos pays limitrophes?

**12.02** **Annelies Verlinden**, ministre: Monsieur Senesael, les directives pour le suivi des bandes de motards criminelles sont reprises dans la COL confidentielle 6/2009. Le service Highsider de la direction centrale DJSOC est chargé de surveiller les bandes de motards criminelles qui répondent à la définition de cette circulaire.

Au sein de la police fédérale, la DAO est également en charge du suivi de police administrative des clubs de motards repris sur la liste ministérielle; cela sur la base de la MFO-3.

La COL 6/2009 est en cours de révision. Elle mettra davantage l'accent sur l'approche commune de la police judiciaire et administrative. En ce sens, il s'agit d'une nouvelle directive visant non seulement à prendre des mesures proactives pour prévenir l'installation et l'expansion de ce groupement, mais également impliquer une politique de poursuite plus uniforme. Il n'est, par contre, pas envisagé de prendre des nouvelles mesures législatives.

Dans le cadre de la lutte contre les bandes de motards criminelles, une collaboration existe entre les pays limitrophes. Les experts échangent les données sur le phénomène et discutent de pistes communes. Toutefois, la politique menée aux Pays-Bas et en Allemagne concernant l'interdiction civile des bandes de motards n'est pas une solution retenue par les experts belges, car elle rend quasi impossible le suivi des personnes qui y appartiennent, et donc du phénomène.

L'évaluation de cette mesure par les experts des

pays concernés n'est d'ailleurs pas positive. Bien qu'ils soient moins visibles du citoyen, les membres des clubs de motards visés sont toujours bien présents et commettent encore des méfaits.

J'espère vous avoir donné suffisamment d'informations avec mes réponses.

**12.03** **Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, merci pour vos éléments de réponse.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: De vragen nrs. 55028658C van de heer Delizée, 55028805C, 55028806C, 55028807C en 55028808C van de heer Senesael, 55028826C van mevrouw Goethals en 55028859C van de heer Moyaers worden uitgesteld naar een volgende vergadering.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 13.58 uur.  
La réunion publique de commission est levée à 13 h 58.*